

**A la recherche d'une dimension morphosémantique de la locution verbale. Arrêt sur quelques locutions en "bellum/-a" et "manum/-ūs"**

Tatiana Taous

► **To cite this version:**

Tatiana Taous. A la recherche d'une dimension morphosémantique de la locution verbale. Arrêt sur quelques locutions en "bellum/-a" et "manum/-ūs". G. V. M. Haverling (dir.). Latin Linguistics in the Early 21st Century. XVIe Colloque internationale de Linguistique Latine, pp.374-386, 2015. hal-03147569

**HAL Id: hal-03147569**

**<https://hal-cyu.archives-ouvertes.fr//hal-03147569>**

Submitted on 20 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « A la recherche d'une dimension morphosémantique de la locution verbale – Arrêt sur quelques locutions en *bellum/-a* et *manum/-ūs* »

Tatiana Taous  
Paris IV-Sorbonne – Nice Sophia Antipolis

## I. Introduction\*

### I. 1. Origines de la présente communication et rapide mise au point terminologique

Lors de nos travaux de recherche portant sur les verbes signifiant « combattre » dans la poésie épique latine, nous nous sommes tout naturellement trouvée confrontée au problème de délimitation de corpus et à la question de savoir si les syntagmes verbaux (désormais, SV) en *bellum*, *certamen*, *proelia* et *pugnam* devaient être intégrés à l'étude. Ces premières investigations ont fait émerger deux nouvelles problématiques: elles ont, d'une part, mis en évidence l'existence de syntagmes présentant un complément autre que ceux pressentis – tel fut le cas, notamment, des SV en *manum/-ūs* – et elles nous ont, d'autre part, invitée à faire le départ entre SV, *locution verbale* et *lexie complexe*. Le SV peut être sommairement défini comme un groupe présentant un noyau verbal et son complément: l'association du verbe et du complément est librement formée, contrairement à la locution ou la lexie pour lesquelles l'association du verbe et du complément n'est ni fortuite ni libre mais bien ancrée dans le discours et dans la langue, puisqu'elle est mémorisée dans le réservoir lexical des locuteurs. Quant aux notions de *locution* et de *lexie complexe*, nous les entendrons comme deux notions complémentaires. Effectivement, la notion de *locution* implique une description plus volontiers morphosyntaxique, puisqu'elle présuppose, d'une part, une complexité morphologique et met en évidence, d'autre part, la classe grammaticale sous-jacente à une locution à travers le qualificatif accolé à cette dernière. Ainsi, une locution telle *comme il faut* sera qualifiée d'*adjectivale*, non qu'elle comporte un noyau adjectival mais parce qu'elle fonctionne sur le même axe paradigmatique qu'un adjectif qualificatif tel *honnête*, suivant le procédé syntaxique bien connu de la commutation. La notion de *lexie complexe*, quant à elle, a été introduite par B. Pottier (1992: 34) et suppose une description plus volontiers morphosémantique. L'adjectif *complexe* est ainsi applicable à deux domaines: il sous-tend une complexité à la fois *morphologique* et *sémantique*, puisque le sens d'une lexie complexe ne se déduit pas de la compositionnalité des éléments qui la constituent.

### I. 2. *Locution* et *lexie complexe*: les critères de repérage traditionnels

A la suite d'E. Benveniste, les linguistes du français moderne<sup>1</sup> isolent un certain nombre d'indices de figement que l'on peut rubriquer de la manière suivante:

1. le critère morphologique, qui suppose le blocage des variations morphologiques ou, du moins, la répugnance de certaines locutions à accepter de telles variations;
2. le critère syntaxique, qui se déploie en quatre temps:
  - a) impossible substitution paradigmatique (commutation),
  - b) absence de modification syntagmatique (permutation ou insertion 1<sup>2</sup>),

---

\* Un grand merci à Pauline Ronet et Olga Spevak pour leur relecture attentive et leurs nombreuses remarques.

<sup>1</sup> Voir Polguère 1959 (2003), Gross (1996: 10-19) ou encore, plus récemment, Svensson (2004: 29-30).

- c) difficile dislocation des éléments de la locution (insertion 2),
- d) pas de nominalisation possible;

3. enfin, le critère sémantico-référentiel qui implique que, malgré la compositionnalité morphologique du tour, l'expression ne présente qu'un seul référent ou un seul procès. En effet, les locutions se caractérisent souvent par leur opacité sémantique: en somme, les mots ne sont pas *actualisés*, en ce sens que ce n'est pas le sens propre et usuel qui se trouve mobilisé. La locution présente, par conséquent, un sens *conventionnel* ou *parallèle*, même si la désignation peut se trouver diachroniquement motivée (cf. Gross 1996: 21-22 et Fruyt 1998)<sup>3</sup>.

Ces items s'avèrent toutefois de peu d'utilité dans le cadre du latin qui ne répond que très imparfaitement aux critères de figement du français – en raison, notamment, du fait que le latin, langue fusionnelle et synthétique, obéit à des logiques différentes de celles du français, langue à tendance isolante et analytique<sup>4</sup>. Nous avons répertorié, ci-dessous, des exemples illustrant la difficile adaptation des critères du français sur le domaine latin<sup>5</sup>:

- 1. Invalidité totale du critère morphologique:
  - variation en nombre de l'accusatif complément
  - variation en voix du SV

1) Cic. *Off.* II 8<sup>6</sup>:

*Verum tamen quam diu imperium populi Romani beneficiis tenebatur, non iniuriis, bella aut pro sociis aut de imperio gerebantur...*

« Et cependant tant que la domination du Peuple romain se maintenait par des bienfaits et non par des injustices, que les guerres étaient entreprises en faveur de ses alliés ou pour assurer cette domination... »

2. Invalidité partielle du critère syntaxique:

- a) possible substitution paradigmatique (commutation)

→ du verbe support:

2a) Liv. XXXI 11, 5 – Par rapport à *bellum gerere*:

*Carthaginem ut nuntiarent ciuem eorum Hamilcarem relictum in Gallia [...] bellum contra foedus facere, exercitus Gallorum Ligurumque exciuisse ad arma contra populum Romanum...*

« [Envoyés] à Carthage, pour notifier aux Carthaginois qu'un de leurs concitoyens, Hamilcar, laissé en Gaule [...], faisait la guerre en violation du traité et avait appelé aux armes contre le peuple romain des armées de Gaulois et de Ligures... » (d'après la traduction de la CUF)

<sup>2</sup> L'insertion de type 1 implique un élément en rapport étroit avec l'un des termes de la locution, terme auquel il est directement incident. L'insertion de type 2, par opposition, suppose un élément qui n'entretient qu'un lien lâche avec la locution à laquelle il n'est pas directement incident.

<sup>3</sup> G. Gross insiste toutefois sur l'existence d'une corrélation entre le comportement syntaxique et le comportement sémantique. Une locution présentant une syntaxe libre (cf. fr. *moulin à eau* / *moulin à café* / *moulin à huile* / *moulin à vent*...) induira un *sens transparent* (mobilisation du sens propre), là où une *syntaxe contrainte* (cf. fr. *moulin à paroles* vs. \**moulin à mots* / \**moulin à discours*) conduit à un *sens opaque* (mobilisation du sens figuré): « Tout sens compositionnel se traduit par une liberté syntaxique parallèle de même niveau et réciproquement » (Gross 1996: 8).

<sup>4</sup> Sur les concepts de « technique prévalente » – qui intègre les notions d'*isolant*, d'*agglutinant*, de *fusionnel* et de *symbolique* – et de « degré de synthèse » – qui mobilise les notions de *synthétique*, d'*analytique* et de *polysynthétique* –, voir Benveniste 1954: 44-47. Pour une synthèse de la question, voir également Smith.

<sup>5</sup> Voir déjà Fruyt 1990: 182-193.

<sup>6</sup> Sauf indications contraires, les textes et traductions des œuvres grecques et latines sont tirés de la CUF.

→ de l'accusatif – complément:

2b) Sall. *Iug.* LXXXII 1 – Par rapport à bellum facere:

*Ceterum haud procul ab Cirta castris munitis reges opperitur, melius esse ratus cognitis Mauris, quoniam is novos hostis accesserat, ex commodo pugnare facere*

« Mais il attend les deux rois non loin de Cirta dans un camp retranché, jugeant qu'il valait mieux d'abord apprendre à connaître les Maures, puisqu'il avait là un ennemi nouveau, afin de ne combattre qu'à sa convenance »

2c) Cic. *Phil.* VIII 6, 17 – Par rapport à bellum gerere:

*Quousque enim dices pacem uelle te? Res geritur, conductae uineae sunt, pugnatur acerrime*

« Jusques à quand diras-tu que tu veux la paix? L'action est engagée, les mantelets avancés, le combat mené avec beaucoup d'ardeur » (d'après la traduction de la CUF)

2d) Luc. II 277-279 – Par rapport à bellum gerere:

*... Pars magna senatus et duce priuato gesturus proelia consul sollicitant proceresque alii...*

« La plupart des sénateurs, un consul qui va faire la guerre sous les ordres d'un particulier, d'autres grands encore nous sollicitent »

b) possible modification syntagmatique

→ insertion de type 1 (élément incident à l'accusatif complément)

3) Cic. *Parad.* V 2, 37:

*'Magna', inquit, 'bella gessi, magnis imperiis et prouinciis praefui'*

« 'J'ai fait, disent-ils, d'importantes guerres, j'ai été à la tête d'importants commandements et provinces' »

→ possible permutation des éléments de la locution

4a) Aug. *Ciu.* III:

*Nam et ipse Augustus cum multis gessit bella ciuilia*

« De fait, Auguste lui-même soutint des guerres civiles contre beaucoup » (traduction des éditions de La Pléiade)

4b) Plaut. *Stich.* 81-82:

*[...] Quid mi opust decurso aetatis spatio cum <m>eis*

*gerere bellum, quom nil quam ob rem id faciam meruisse arbitror?*

« Qu'ai-je besoin, au bout de ma carrière, de me mettre en guerre avec mes filles, quand elles ne me semblent avoir rien fait pour cela? »

c) possible dislocation des éléments de la locution (insertion 2 + possible permutation)

5a) Cic. *Pis.* XXI:

*Hic si mentis esset suae [...], ausus esset – mitto exire de prouincia, educere exercitum, bellum sua sponte gerere, in regnum iniussu populi Romani aut senatus accedere...*

« S'il avait tout son bon sens [...], aurait-il osé – ne disons pas franchir les limites de sa province, conduire une armée hors des frontières, faire la guerre de sa propre initiative, envahir un royaume sans l'ordre du peuple romain ni du Sénat... » (d'après la traduction de la CUF)

5b) Luc. X 169-170:

*Discit opes Caesar spoliati perdere mundi,  
et gessisse pudet genero cum paupere bellum*

« César apprend à dissiper les richesses de l'univers dépouillé; honteux d'avoir combattu contre un gendre pauvre »

### I. 3. Problématiques

Si le latin ne répond pas toujours aux critères de figement isolés pour le français, en ce qui concerne notamment les critères morphologique et syntaxique, comment, dès lors, peut-on affirmer que des tours comme *bellum gerere* ou *manum conferre* constituent bien des locutions verbales? On pourra signaler ici quatre indices possibles:

- le critère de *fréquence* de la collocation<sup>7</sup>;
- le critère *sémantique*, comme l'indiqueraient les phénomènes de traduction où la locution se trouve diversement rendue au sein d'une même langue. De fait, le verbe *gerere*, noyau verbal de lexie, n'est jamais rendu par son sens plein de « porter » mais par le *sens atténué* de « faire »; il arrive même que la locution du latin soit rendue par *une lexie simple* dans les langues de traduction, cf. 2b), 8) ou 23);
- le critère *lexicographique*: la locution possède souvent un encart à part dans la rubrique du dictionnaire dans laquelle elle apparaît;
- le critère *scolaire* ou *pédagogique*: le tour est appris par cœur par les néo-latinistes et doit donc être enregistré dans la mémoire lexicale des jeunes élèves.

Que signifient alors ces variations, si elles ne sont pas le signe d'un non-figement? Pour tenter de répondre à cette question, nous souhaiterions revenir sur les configurations sémantiques et / ou syntaxiques qui appellent tel SV à se réaliser sous telle morphologie. Il n'est pas improbable qu'à la suite de cette étude, les divergences de traitement entre les locutions *bellum/-a gerere* et *manum/-ūs conserere* soient également l'indice d'une différence de nature entre deux types de locution (construction à verbe support – désormais vsupp –, d'un côté et expression idiomatique, de l'autre). Nous prendrons pour point d'ancrage les conclusions faites à partir d'un corpus de poésie épique et nous les confronterons systématiquement aux données d'un corpus de prose afin d'éprouver leur validité.

## II. Tour d'horizon des locutions verbales en *bellum/-a*

### II. 1. Les données du corpus de la poésie épique

Le corpus considéré comprend 7 œuvres, à savoir, les *Ann.* d'Ennius, l'*Aen.* de Virgile, la *Phars.* de Lucain, les *Arg.* de Valérius Flaccus, les *Pun.* de Silius Italicus, la *Theb.* et l'*Ach.* de Stace. L'étude a été limitée aux seules constructions à vsupp, dans la mesure où, sur les 173 SV répertoriés avec un complément à l'accusatif en *bellum/-a*, seules ces dernières sont apparues un nombre significatif de fois.

D'un point de vue morphologique, on observe, tout d'abord, la sélection préférentielle du verbe *gerere* dans ce type de locutions et ce, malgré une date d'attestation relativement tardive au regard des locutions en *mouēre* et *facere*. On remarque également qu'il n'existe

---

<sup>7</sup> Sur le caractère non négligeable, voire prépondérant, de ce critère en l'absence de locuteurs latins et en raison de la difficile appréciation des critères linguistiques modernes sur une langue comme le latin, voir Pinkster (1990: 12).

aucune solidarité entre le marquage en personne du vsupp et la flexion en nombre du complément à l'accusatif. Les locutions en *bellum/-a* apparaissent indifféremment sous la forme morphologique confirmatoire (avec homogénéisation des marques de nombre de la désinence verbale et de l'accusatif complément) ou sous la forme morphologique infirmatoire (avec hétérogénéité des marques de nombre). En somme, le comportement en nombre de l'accusatif complément n'est pas tributaire de la flexion en personne du vsupp et inversement.

Ce sont, en revanche, des motivations sémantiques et aspectuelles qui justifient l'organisation flexionnelle des éléments de la locution. Ont ainsi été mis en valeur, pour le pluriel du complément, les concepts sémantiques de non semelfactivité du procès (cf. García-Hernández 1985: 519) et de caractère concret du procès, dû à la valeur concrétisante du pluriel (cf. Ernout 1954: 179 – Touratier 1994: 86). Corolairement, l'agent du procès pourra être de nature extrêmement variée (animé ou inanimé, humain ou non humain). Avec le singulier *bellum* prévalent les notions de semelfactivité (cf. Torterat 2009) et de détermination, en ce sens que l'accusatif *bellum* fait référence à une guerre précise, identifiable par le récepteur du message. Par voie de conséquence, l'agent du procès représentera plus volontiers le général en chef ou le commanditaire de la guerre sans que ce dernier n'ait effectivement pris part aux hostilités, contrairement à ce qui a été relevé dans le cas du pluriel, toujours concrétisant: le référent de l'agent du tour en *bellum* semble, par conséquent, plus contraint que celui du tour en *bella*. Les tours au singulier prennent alors une acception plus volontiers militaire, alors que ceux en *bella* recouvrent des domaines d'application plus variés.

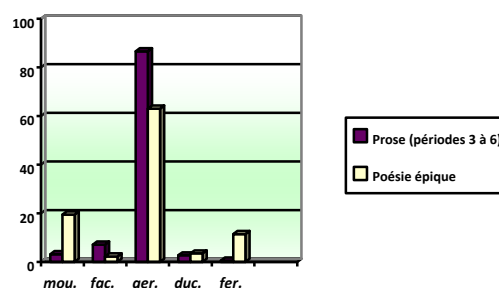
## II. 2. Confrontation des données poétiques et du corpus de prose soumis à l'étude

En raison des nombreux auteurs attestés et en raison également du corpus poétique de référence – qui comporte des auteurs se distribuant sur les périodes allant de 1 à 6<sup>8</sup> –, nous avons limité l'étude qui suit à ces 6 périodes.

D'un point de vue morphologique, on constatera, tout d'abord, le *prima* accordé au verbe *gerere*. Le graphique suivant se propose de mettre en contraste les données de la prose et celles de la poésie épique en matière de vsupp. Il s'avère que, quel que soit le corpus concerné, la sélection du verbe *gerere* est, de loin, la plus fréquente:

**FIGURE 1**

Graphique des vsupp en collocation avec le complément *bellum/-a* (en pourcentages)



<sup>8</sup> Soit, selon la périodisation de Flobert (1975), Enn. (période 1), Verg. (période 4), Luc. (période 5), Val. Fl. – Sil. – Stat. (période 6).

D'un point de vue général, on notera toutefois que le corpus de prose emploie plus franchement le verbe *gerere* (avec 86, 5%), ce qui affecte alors le pourcentage des autres constituants verbaux, moins usités. La poésie, en revanche, est plus propice à faire varier le vsupp.

Conformément à ce qui a été relevé pour la poésie épique, il n'existe aucun rapport morphologique entre le marquage en nombre de la personne verbale et le marquage en nombre de l'accusatif complément, et ce, même si l'on note une tendance à privilégier le tour confirmatoire à près de 65%. En revanche, il s'avère que, quelle que soit la période considérée, la prose utilise sans conteste bien plus largement l'accusatif-complément au singulier: le recours au pluriel sera, nous semble-t-il, toujours sémantiquement marqué par rapport au singulier, plus usuel.

D'un point de vue aspectuel et sémantique, il s'avère que le pluriel dénote l'idée de répétition, en somme, de procès non-semelfactif: lexicalement exprimée, la répétition (cf. l'adverbe *saepe* en 6)) peut apparaître implicitement à travers l'insistance portée sur le nombre (cf. 7)), la durée (cf. 8) – 9)) avec, pour effet de sens, l'acharnement (cf. 9)). L'auteur insiste alors sur la multiplicité des guerres mentionnées:

6) Cic. *Manil.* V 11:

*Maiores nostri saepe mercatoribus aut nauiculariis nostris iniuriosius tractatis bella gesserunt*

« Nos ancêtres ont souvent fait la guerre pour des insultes infligés à nos marchands et à nos armateurs »

7) Cic. *Rep.* II 9, 15:

*Itaque hoc consilio et quasi senatu fultus et munitus, et bella cum finitimis felicissime multa gessit, et cum...*

« C'est donc soutenu et renforcé par cette assemblée, qui était presque un sénat, qu'il fit maintes guerres à ses voisins, avec les plus heureux succès, et que... »

8) Cic. *Mur.* XVI 34:

*Hunc tu hostem, Cato, contemnis quocum per tot annos tot proeliis tot imperatores bella gesserunt, cuius expulsi et eiecti uita tanti aestimata est ut morte eius nuntiata denique bellum confectum arbitrarentur?*

« Voilà donc l'ennemi que tu méprises, toi, Caton, celui que durant tant d'années, dans tant de batailles, tant de généraux ont combattu et dont la vie – bien qu'il fût banni et dépossédé – gardait tant d'importance, qu'il fallut la nouvelle de sa mort pour qu'on crût que la guerre était enfin terminée? »

Le pluriel souligne également le caractère concret du procès. C'est alors la valeur concrétisante du pluriel qui domine et qui peut transparaître au moyen de champs sémantiques spécifiques (verbes d'action, adjectifs significatifs de l'acharnement ou du caractère sanguinaire de la guerre, cf. *acerba* en 9)). L'occurrence 10), quant à elle, présente, de manière résomptive, l'hyperonyme *usus* relevant explicitement du domaine du pratique:

9) Cic. *Font.* V 12:

*Prouvinciae Galliae M. Fonteius praefuit, quae constat ex iis generibus hominum et ciuitatum qui, ut uetera mittam, partim nostra memoria bella cum populo Romano acerba ac diuturna gesserunt, partim...*

« La province de Gaule, que Fontéius a gouvernée, comprend des peuples et des cités de diverses sortes: plusieurs – pour ne rien dire des siècles passés – ont de notre temps, mené contre le peuple romain des guerres longues et acharnées; plusieurs... »

10) Caes. *Ciu.* III 110:

*Ptolomaeum patrem in regnum reduxerant, Bibuli filios duos interfecerant, bella cum Aegyptiis gesserant. Hunc usum rei militaris habebant*

« Elles [= les troupes] avaient rétabli sur son trône Ptolémée le père, elles avaient massacré deux fils de Bibulus, elles avaient guerroyé contre les Egyptiens. Telle était leur expérience militaire »

Enfin, la locution, fléchié avec le pluriel du complément, coïncide avec un agent non contraint socialement ou relevant de classèmes divers (animal, homme, divinité...), contrairement à ce que l'on observe pour le singulier *bellum* où l'agent représente toujours un général en chef ou le commanditaire de la guerre. Ce dernier type implique alors que l'agent ne prend pas toujours de part effective et concrète à la guerre:

11) Sen. *Epist.* XV 95, 3:

*Non pudet homines, mitissimum genus, gaudere sanguine alterno et bella gerere gerendaque liberis tradere*

« Les hommes, que la nature a créés si doux, trouvent à s'entr'égorgé de la joie dont ils n'ont pas honte; ils font des guerres et les transmettent en héritage à leurs fils, sans remords »

12) Caes. *Ciu.* III 103, 2:

*Ibi casu rex erat Ptolomaeus, puer aetate, magnis copiis cum sorore Cleopatra bellum gerens...*

« Le roi Ptolémée, un enfant, s'y trouvait justement ; avec de nombreuses troupes, il faisait la guerre à sa sœur Cléopâtre... »

A *contrario*, le recours au singulier du complément suppose un procès conçu dans sa globalité. La sélection du singulier coïncide également avec une guerre dont la référence est identifiable par le lecteur. L'occurrence suivante est intéressante à relever, puisqu'elle montre comment, malgré la présence de l'adverbe non semelfactif *continenter*, l'utilisation de l'accusatif singulier invite à appréhender le procès non pas tant dans sa fréquentativité que dans son entièreté (cf. Torterat 2009):

13) Caes. *Gall.* I 1, 3-4:

*Horum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod [...] proximi[sic] sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt*

« Les plus braves de ces trois peuples sont les Belges, parce que [...], ils sont les plus voisins des Germains, qui habitent sur l'autre rive du Rhin, et avec qui ils sont continuellement en guerre »

### III. Tour d'horizon de deux locutions verbales en *manum/-ūs*

#### III. 1. Les données du corpus de la poésie épique

Deux SV en *manum/-ūs* se sont distingués par leur relative fréquence: il s'agit des locutions ayant pour constituant verbal les verbes *conserere* et *conferre*. Voici la synthèse des conclusions auxquelles nous avons abouti:

→ morphologie à tendance confirmatoire dans ¾ des cas: les locutions en *manum/-ūs* ont tendance à aligner le nombre de la flexion verbale sur celui de l'accusatif. Cette harmonisation des marques de nombre entre verbe et complément se trouve bien attestée en latin – notamment, lorsque le substantif à l'accusatif « désigne un objet unique » mais « appartenant à des sujets divers » (cf. Marouzeau 1935: 43 et Touratier 1994: 87);

→ pour la locution *manum/-ūs conferre*: morphologie toujours confirmatoire avec le singulier de la personne verbale, mais en revanche, beaucoup plus discutée avec le pluriel



de la personne verbale. Pour quelles raisons? Il semble, en effet, que le choix du nombre de l'accusatif ne soit pas anodin mais obéisse à une logique sémantico-référentielle. Effectivement, le marquage en nombre de l'accusatif complément fonctionne de pair avec l'interprétation référentielle contenue dans la désinence verbale de personne, en somme, avec les rôles sémantiques. Il s'avère que toutes les fois que le sujet ne réfère qu'à un seul des adversaires (soit la forme disjointe où  $S = X$  seul), l'accusatif fléchi au singulier *manum* est requis. En revanche, chaque fois que le sujet s'interprète comme référant alternativement aux deux camps adverses (soit la forme conjointe où  $S = X + Y$ ), c'est alors la flexion au pluriel de l'accusatif (*manūs*) qui est appelée, verbe et complément s'harmonisant et collaborant de manière confirmatoire pour dénoter un sujet bidimensionnel. Ces conclusions reposent néanmoins sur un nombre limité d'occurrences, d'où notre désir de les confronter au corpus de prose afin d'en éprouver la validité.

### III. 2. Confrontation des données poétiques et du corpus de prose soumis à l'étude

Les données de la prose recourent plus ou moins les conclusions de la poésie épique. Morphologiquement, les locutions en *manum/-ūs* se caractérisent par la préférence qu'elles accordent au type confirmatoire, qui apparaît dans 74, 5% des cas. Mais la comparaison s'arrête là.

Effectivement, le corpus de prose met en évidence le fait que le tour confirmatoire n'est pas le seul tour possible avec la désinence verbale de singulier: il s'agit là du premier cas d'entorse. Comment, dès lors, justifier un tour comme *manūs confert*? Le pluriel du complément se justifie-t-il sémantiquement et aspectuellement, comme cela a été souligné pour les locutions en *bellum/-a*? Il semble que le tour *manum conserit* soit utilisé toutes les fois qu'il s'agit de dénoter un combat singulier, un corps à corps opposant deux individus (cf. 14)):

#### 14) Sen. *Epist.* II 13, 1:

... *satis aduersus fortunam placebas tibi, et multo magis postquam cum illa manum conseruisti uiresque expertus es tuas...*

« ... tu étais, face à la fortune, assez content de toi, beaucoup plus encore depuis que tu t'es mesuré avec elle et que tu as essayé tes forces... »

Cette première entorse par rapport aux données de la poésie épique pourra trouver différents types de justifications.

D'un point de vue sémantique, le recours à la forme d'accusatif pluriel *manūs* peut se justifier par la valeur non semelfactive de cette dernière et par les différents effets de sens que cette notion charrie dans son sillage. Nous avons dénombré deux effets de sens possibles:

- L'extension de l'agent et de sa référence<sup>9</sup>. L'agent, bien qu'individuel, est conçu dans son extension et ne se limite pas à sa propre référence. On peut ainsi mettre en regard les deux occurrences suivantes:

#### 15) Liv. VIII 30, 2:

*Namque Papirius dictator a pullario monitus cum ad auspicium repetendum Romam proficisceretur, magistro equitum denuntiauit ut sese loco teneret neu absente se cum hoste manum consereret. Q. Fabius cum post profectionem dictatoris per exploratores comperisset...*

« En effet, le dictateur Papirius, sur l'avertissement du gardien des poulets sacrés, partit pour Rome afin de reprendre les auspices, en signifiant au maître de la cavalerie qu'il avait à rester sur place et à ne pas

<sup>9</sup> Autres occurrences susceptibles de cette interprétation: Liv. XXI 29, XXI 39, XXV 34 et XXVII 20.

*en venir aux mains* avec l'ennemi en son absence. Après le départ du dictateur, Q. Fabius apprit des éclaireurs que... »

16) Val. Max. III 2, 9:

*Namque, Papirio Cursore propter auspicia repetenda in urbem proficiscente, castris praepositus ac uetitus in aciem exercitum ducere, nihilominus manus cum hoste sed tam infeliciter quam temere conseruit. Procul enim dubio superabatur*

« Car Papirius Cursor, qui rentrait à Rome pour reprendre les auspices, l'avait laissé à la tête du camp en lui défendant de conduire l'armée au combat, et Fabius n'en engagea pas moins une action contre l'ennemi, mais avec autant d'insuccès que de témérité, car, de toute évidence, il allait être battu » (d'après la traduction de la CUF)

Ces deux occurrences relatent exactement le même épisode: la désobéissance de Fabius, qui entreprend le combat malgré les ordres de Papirius. Les deux auteurs (périodes 3 et 4) emploient la locution *manum conserere*, mais l'un utilise le tour confirmatoire (cf. *manum consereret*), là où le second recourt au tour infirmatoire (cf. *manus... conseruit*). L'agent conserve le même référent (Fabius) mais chez Tite-Live, Fabius est conçu dans son individualité (cf. *magistro equitum, sese, Q. Fabius*). La flexion de la locution ne serait pas anodine puisqu'elle participerait de la peinture héroïque que l'historien entend faire de ce personnage. Chez Valère Maxime, en revanche, Fabius est co-extensible à son armée, ce qui se trouverait noté, dans le cotexte, par la mention de l'armée dont Fabius a la charge (cf. *in aciem; exercitum*): le combat est alors conçu dans sa dimension collective.

- L'ardeur et l'endurance de l'agent face à une entité Y qui se fait battre en un rien de temps, contrairement à la tournure confirmatoire *manum conserit* qui, si elle implique toujours un combat singulier, n'induit pas la passivité de l'adversaire.

D'un point de vue morphosyntaxique, on pourra relever des phénomènes d'attraction du pluriel de l'entité Y (cf. ci-dessous, le SP *cum feris*), en ce sens que le pluriel de l'entité Y implique que l'agent X a à faire face à un nombre important d'opposants et que, par conséquent, le nombre d'assauts se trouve multiplié. L'accusatif pluriel *manūs* traduirait bien alors cette idée de non semelfactivité et ce, malgré un agent individuel:

17) Sen. Dial. II 3:

*Cato non cum feris manus contulit, quas consecrari uenatoris agrestisque est...*

« Caton, lui, ne s'est point attaqué aux animaux féroces, dont la poursuite est une besogne de chasseur ou de paysan... »

Le second cas d'entorse se trouve illustré par le fait que, dans le cadre de la désinence verbale de pluriel, la distribution sémantique entre *forme conjointe – accusatif manūs* et *forme disjointe – accusatif manum* ne se trouve qu'imparfaitement vérifiée. Les cas de non-correspondance, qui représentent tout de même un peu plus de la moitié des occurrences, peuvent trouver des explications syntaxiques, (aspecto-)sémantiques et pragmatiques, toutes combinables entre elles.

D'un point de vue syntaxique, le non recours à la forme de singulier *manum* – qui vient signaler le caractère disjoint de la forme verbale – peut s'expliquer par le fait que cette disjonction se trouve déjà assumée, sur la chaîne syntagmatique, par une autre composante. On aurait alors l'utilisation de la forme confirmatoire *manūs conferunt*, forme la plus usuelle et dans laquelle le complément *manūs* ne donne aucune indication sur la référence de l'agent mais apparaît de façon mécanique avec un verbe fléchi au pluriel:

18) Liv. X 19:

*Ergo fundunt fugantque hostes, maiorem molem haud facile sustinentes quam cum qua manus conserere adsueti fuerant*



Corolairement, des occurrences présentant un accusatif singulier, là où le pluriel serait attendu, peuvent se justifier par le fait que l'auteur refuse, cette fois, de souligner l'intensité du combat ou la hargne des combattants. C'est ce que l'on aurait en 22) où les adverbes coordonnés *leniter et quiete* et la séquence *nihil... iracunde rabioseue* insistent sur le sang-froid des combattants Hector et Ajax:

22) Cic. *Tusc.* IV 22, 49:

*Atque hi conlocuti inter se, prius quam manum consererent, leniter et quiete nihil ne in ipsa quidem pugna iracunde rabioseue fecerunt*

« Au reste, nos deux personnages, avant d'en venir aux mains commencent par converser *bien posément*, et au fort du combat ne font rien où l'on puisse voir *un mouvement de colère ou de rage* »

D'un point de vue pragmatique, enfin, l'on peut penser que le recours au pluriel *manūs*, là où nos hypothèses nous ont conduite à attendre plutôt un singulier, peut avoir partie liée avec le type de discours. Ainsi, le général de l'occurrence 23) utilise-t-il, lors de la harangue à ses troupes (*adlocutio*), la forme de pluriel, plus marquée ; elle participe alors de l'efficacité du message, dans un enthousiasme verbal se voulant communicatif:

23) Liv. VI 12:

*“Nostra uictoria est, milites” inquit, “si quid di uatesque eorum in futurum uident. Itaque, ut decet certae spei plenos et cum imparibus manus conserturos, pilis ante pedes positis gladiis tantum dextras armemus”*

« “La victoire est nôtre, soldats, dit-il, s'il est vrai que les dieux et leurs interprètes voient dans l'avenir. Ainsi, comme il convient à qui espère à coup sûr et *va combattre* un ennemi inégal, les pilums posés à nos pieds, n'armons nos mains que de l'épée” »

#### IV. Conclusion

Les données de la prose ne confirment que partiellement les conclusions de la poésie épique. Ainsi, si confirmation a pu être trouvée du point de vue sémantique, cela n'a pas toujours été le cas du point de vue morphologique. La relation entre marquage de la personne verbale et marquage en nombre de l'accusatif se trouve plus volontiers vérifiée pour les locutions en *manum/manūs* en raison de la catégorie sémantique dont relève ledit accusatif qui représente, de fait, une partie du corps de l'agent du procès. En tant que possession inaliénable, le terme *manus* entretient donc une relation sémantique étroite avec l'agent-sujet et cette relation sémantique se trouve matérialisée par un alignement morphologique en nombre. Dans les locutions en *bellum/-a*, en revanche, le terme *bellum* est un nom de procès qui n'a qu'un rapport « accidentel » avec l'agent du procès. L'étrécissement de rapport entre l'accusatif-complément *bellum* et l'agent est donc moindre, ce qui explique les écarts de marquage dans une locution du type *bellum/-a gerere*. Peut-on dire que les différences relevées entre les deux types de locutions attestent des divergences au niveau du degré de figement de la collocation? La question est beaucoup plus complexe et il n'existe pas de réponse univoque... On a ainsi pu ré-exploiter les concepts sémantiques isolés dans le cadre des locutions en *bellum/-a* afin d'expliquer les écarts morphologiques des locutions en *manum/-ūs*. Il conviendrait, dans une étude future, de travailler les particularités sémantiques de ces deux types de locutions: début du combat et caractère plus concret pour les locutions en *manum/-us*, aspect plus général du combat sans impliquer d'actions effectives de la part de l'agent (commanditaire et non exécutant) pour les locutions en *bellum/-a*.

## V. Bibliographie

- BENVENISTE, EMILE. 1954. 'La classification des langues'. *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris*, tome 11. Paris. Klincksieck, 33-50.
- ERNOU, ALFRED. 1954. *Aspects du vocabulaire latin*. Paris. Klincksieck.
- FLOBERT, PIERRE. 1975. *Les verbes déponents latins. Des origines à Charlemagne*. Paris. Publications de la Sorbonne.
- FRUYT, MICHÈLE. 1990. 'La formation des mots par agglutination en latin'. *B. S. L. P.* n° 85. Paris, 173-209.
- FRUYT, MICHÈLE. 1998. 'Les deux types de motivation dans certaines langues indo-européennes (français, latin...)'. In: M. Fruyt & P. Valentin (eds). *Lexique et cognition, Linguistica Palatina* n° 4. Paris. PUPS, 51-70.
- GARCIA-HERNANDEZ, BENJAMIN. 1985. 'Le système de l'aspect verbal en latin'. In: Christian Touratier (ed). *Syntaxe et latin*. Actes du II<sup>e</sup> Congrès international de Linguistique latine. Aix-en-Provence, 515-534.
- GROSS, GASTON. 1996. *Les expressions figées en français: noms composés et autres locutions*. Paris. Editions Ophrys.
- MAROUZEAU, JULES. 1935. 'Pluriel "indéterminé"'. *R. E. L.* n° 13, 1. Paris. Les Belles Lettres, 43-44.
- PINKSTER, HARM. 1990. *Latin Syntax and Semantics*. London.
- POTTIER, BERNARD. 1992. *Sémantique générale*. Paris. PUF. Linguistique nouvelle.
- SMITH, JEAN-FRANÇOIS. 2000. 'Pour une typologie des grands types de langues et des systèmes d'écriture'. *Calliope – Journal de littérature et de linguistique*, article accessible en ligne à l'adresse suivante: <http://webperso.mediom.qc.ca/~extrudex/articles/lp-typo.html>.
- SVENSSON, MARIA HELENA. 2004. *Critères de figement – L'identification des expressions figées en français contemporain*. Thèse de doctorat. I. Mellenius, H. Kronning & K. J. Danell (dir). UFR des Langues modernes. Université d'Umeå.
- TORTERAT, FRÉDÉRIC. 2009. 'Semelfactivité'. In: J.-M. Grassin (ed.). *Dictionnaire International des Termes Littéraires (DITL)*, article accessible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.flsh.unilim.fr/ditl/SEMELFACTIVITE.htm>.
- TOURATIER, CHRISTIAN. 1994. *Syntaxe latine*. Louvain-la-Neuve. Peeters.